

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Bureau du Comité de Participation de la Radio Algérienne



N°:048/Cp/2025.

Alger, le : 10/07/2025

Avis de consultation

Sélection d'une agence de tourisme et de voyages pour assurer l'organisation de séjours touristiques et balnéaires en Algérie et en Tunisie durant la saison estivale 2025 au profit du comité de participation de la Radio Algérienne

Le bureau du Comité de Participation de la Radio Algérienne lance une consultation N°: 01/25 ayant pour objet la sélection d'une agence de tourisme et de voyages pour assurer l'organisation de séjours touristiques et balnéaires en Algérie et en Tunisie durant la saison estivale 2025 au profit du comité de participation de la Radio Algérienne et ce pendant la période allant de la deuxième quinzaine du mois de Juillet jusqu'à la première quinzaine du mois d'Octobre.

La présente lettre de consultation est répartie en deux (02) lots détaillés ci-après :

- Lot N°: 1 - Séjours touristiques et balnéaires en Algérie durant la saison estivale 2025 au profit du comité de participation de la Radio Algérienne ;
- Lot N°: 2 - Séjours touristiques et balnéaires en Tunisie durant la saison estivale 2025 au profit du comité de participation de la Radio Algérienne.

Dans le cadre de la présente lettre de consultation les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un lot unique ou les deux (02) lots à la fois.

Dans le cas où le soumissionnaire fait une offre pour les deux (02) lots, et qu'il soit éliminé pour l'un des deux (02) lots, ceci n'entraîne pas systématiquement son élimination pour le lot auquel il a été retenu.

Cette consultation est destinée aux établissements qui répondent aux exigences définies ci-après :

- 1- Avoir un registre de commerce avec le code d'activité correspondant à l'objet de la présente lettre de consultation ;



- 2- Avoir concrétisé au minimum deux (02) projets similaires à l'objet de la présente lettre de consultation avec des organismes d'envergures durant les trois (03) dernières années, appuyés avec des attestations de bonne exécution signées par l'ordonnateur.

Les soumissionnaires désirant obtenir la lettre de consultation doivent se présenter à l'adresse suivante : Annexe Villa des Arbres du siège de la Radio Algérienne, Bureau du Comité de Participation de la Radio Algérienne, El-Mouradia - Alger.

La durée de préparation des offres est fixée à cinq (05) jours, à compter de la première date de publication du présent avis de consultation sur le site web de la Radio Algérienne (<https://radioalgerie.dz/news/fr/consultations>).

Votre proposition devra nous parvenir à l'adresse suivante :

Secrétariat du Bureau du Comité de Participation, annexe Villa des Arbres du siège de la Radio Algérienne, El-Mouradia - Alger, au plus tard le : 17 JUIL. 2025 avant 12h00.

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :

Comité de Participation (EPRS)
Commission Ad-hoc d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres
Au Secrétariat du Bureau du Comité de Participation, annexe Villa des Arbres du
siège de la Radio Algérienne, El-Mouradia - Alger
Consultation N°: 01/25, ayant pour objet :
«Sélection d'une agence de tourisme et de voyages pour assurer l'organisation
de séjours touristiques et balnéaires en Algérie et en Tunisie durant la saison
estivale 2025 au profit du comité de participation de la Radio Algérienne»
«A n'ouvrir que par la Commission Ad-hoc d'Ouverture des Plis et d'Evaluation
des Offres»

Cette enveloppe contiendra à l'intérieure trois (03) enveloppes séparées et cachetées «A», «B» et «C» pour chaque lot

La première enveloppe «A» constituera le dossier de candidature du soumissionnaire ;

La première enveloppe «B» constituera l'offre technique du soumissionnaire ;

La deuxième enveloppe «C» constituera l'offre financière du soumissionnaire.

NB : Dans le cas où l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne contiennent pas exclusivement les indications citées ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de la non-conformité de l'offre qui sera rejetée par la suite.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de trente (30) jours calendaires prenant effet à compter de la date limite de dépôt des offres.



Le Président de Comité de Participation

Tarek BOUAKICHA
Président de Comité
de Participation